



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2012

Président : M. Bouchez Michel, Maire

PRESENTS : BOUCHEZ M. Maire - HOCHART D. BERTIN A. CHAUDAUDRA E. SZAT S. HENOT D. FLAMENT A. PAW R. THIRION JP Adjoints – BOUKHATEB N. BIELKIN L. SYS M. BEKAERT P. VANEECKE M.A. HERMEL J.L. WARNEZ M. DEGAND D. ABRAHAM J.C. MOLENDRA E. PRZYBOROWSKI B. BAILLEZ A. Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : JAROSZ S. HERMAND J. Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : BUYCK I. Conseillère Municipale

ABSENTS : BELHAJ M. MONTEVILLE G.M. FAVIER E. DARCHEVILLE F. VANTOURNOUDT A. .
Conseillers Municipaux

SECRETAIRE: MOLENDRA E. . Conseillère Municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation.

1/ INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, le Conseil Municipal a pris acte de l'installation de Monsieur BAILLEZ Aimé, en qualité de Conseiller Municipal, en remplacement de Monsieur MACIAZEK Christian, démissionnaire.

2-3/ORDRE DU TABLEAU DES ADJOINTS AU MAIRE ET ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Suite à la démission de Monsieur MACIAZEK, Adjoint au Maire, compte tenu de la nécessité de pourvoir le poste vacant et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

A l'issue du vote, Monsieur THIRION Jean-Pierre a été désigné, à l'unanimité, Adjoint au Maire et occupera le 8^{ème} rang dans l'ordre du tableau des Adjoints au Maire, qui est fixé comme suit :

- 1^{ère} Adjointe : Madame HOCHART Donata
- 2^{ème} Adjoint : Monsieur BERTIN Alexandre
- 3^{ème} Adjointe : Madame CHAUDAUDRA Evelyne
- 4^{ème} Adjoint : Monsieur SZAT Stanislas
- 5^{ème} Adjointe : Madame HENOT Dominique
- 6^{ème} Adjoint : Monsieur FLAMENT Alexandre
- 7^{ème} Adjointe : Madame PAW Renée
- 8^{ème} Adjoint : Monsieur THIRION Jean-Pierre



4/ REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de maintenir les indemnités de fonction versées aux Elus conformément à la réglementation en vigueur, et en prenant en compte l'élection de Monsieur Thirion Jean-Pierre, Adjoint au Maire

5/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Locales

Ces décisions concernent :

- acte d'occupation temporaire d'un immeuble sis 2 rue du Général Leclerc
- remboursement d'un sinistre
- acte d'occupation temporaire d'un immeuble sis 4 rue Jean-Jacques Rousseau
- préemption d'un bien sis 23 rue Jean Jaurès, cadastré AD 577
- assurance « dommages-ouvrage » concernant les travaux de rénovation de l'immeuble sis 26/28 rue Pasteur
- démolition des logements 8 et 10 rue Florent Evrard
- abonnement à diverses publications
- installation de générateurs solaires photovoltaïques sur la toiture de la Salle François Mitterrand

6/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ANNEE 2012

Monsieur le Maire a rappelé les orientations budgétaires adoptées depuis 2001 à savoir : non augmentation des impôts communaux, contrôle rigoureux des dépenses de fonctionnement et poursuite de la politique d'investissement, et a donné connaissance des engagements pluriannuels envisagés.

Malgré le désengagement de l'Etat et les incertitudes qui en découlent sur les ressources de la commune, la volonté de la majorité municipale est de poursuivre dans cette voie en privilégiant les actions en faveur de l'école et la formation, l'urbanisme et l'environnement, l'emploi et la solidarité, la vie associative, la valorisation du patrimoine communal.

7/ ACQUISITION GARAGE, ACCES RUELLE MONVOISIN CADASTRE AB 1000 partie

Dans le cadre de la politique engagée depuis plusieurs années visant à assurer le maintien de l'existant ou la reconstruction, la recherche de l'équilibre de l'habitat en rétablissant la mixité sociale, et en favorisant la création d'équipement public, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité l'acquisition suivante :

↳ un garage donnant accès ruelle Monvoisin, situé au fond de la propriété du 27 rue Pasteur, pour une contenance d'environ 20 m², repris au cadastre section AB 1000 partie, au prix de 4000 € plus les frais de géomètre, d'achat et de négociation.



8/ LOCATION D'UN IMMEUBLE APPARTENANT A LA COMMUNE (USAGE HABITATION)

L'immeuble, situé 11 rue Jean Jaurès, appartenant à la commune, a fait l'objet d'une demande de location. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'autoriser la location dudit immeuble, à compter du 1^{er} février 2012, moyennant un loyer mensuel d'un montant de 550 €.

9/ LOCATION D' UN IMMEUBLE APPARTENANT A LA COMMUNE (USAGE COMMERCIAL ET USAGE HABITATION)

L'immeuble, situé 12 rue Roger Salengro, appartenant à la commune, a fait l'objet d'une demande de location. Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité de procéder à la location de cet immeuble, destiné à usage commercial et à usage habitation. La location pourra intervenir à compter du 1^{er} février 2012, moyennant un loyer mensuel d'un montant de 550 €.

10/ LOCATION D' UN GARAGE APPARTENANT A LA COMMUNE

Le garage, situé 10 rue Florent Evrard, appartenant à la commune, a fait l'objet d'une demande de location. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'autoriser la location de ce garage, à compter du 1^{er} février 2012, moyennant un loyer mensuel d'un montant de 30 €.

11/ CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE FOUQUIERES-LEZ-LENS ET BILLY-MONTIGNY CONCERNANT LES TRAVAUX DES VRD DE LA RUE PIERRARD

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée que les voiries et réseaux divers de la rue Pierrard restent à mettre aux normes. Cette rue étant située sur les communes de Fouquières-lez-Lens et Billy-Montigny, Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre des crédits GIRZOM, et de constituer un groupement de commandes avec la Ville de Billy-Montigny afin d'obtenir de meilleures conditions économiques.

Afin de permettre la réalisation des travaux des voiries et réseaux divers de la rue Pierrard, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'accepter la création d'un groupement de commandes, entre la Ville de Fouquières-Lez-Lens et la Ville de Billy-Montigny qui en sera coordonnateur,
- de désigner Monsieur BOUCHEZ Michel, membre titulaire, et Monsieur SZAT Stanislas, membre suppléant, chargés de représenter la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres dudit groupement de commandes,
 - de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre des crédits GIRZOM,



- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions :

- constitutive de ce groupement de commandes,
- quadripartite avec l'ETAT, la Ville de Billy-Montigny et le propriétaire des logements, pour permettre le versement des crédits GIRZOM,
- attributive de subventions de l'ETAT.

12/ DEMANDE DE SUBVENTION « FEDER » POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE GENERATEURS SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES SUR LA TOITURE DE LA SALLE MITTERRAND

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée les travaux d'installation de générateurs solaires photovoltaïques sur la toiture de la Salle Mitterrand dont le coût, après consultation des entreprises s'élève à 128 333.15 € HT . Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de solliciter une subvention au titre du FEDER, auprès du Conseil Régional.

13/ ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION DE PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION « LE SOUVENIR FRANÇAIS » POUR LA RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS « LE POILU DE VERDUN »

Monsieur le Maire a rappelé la restauration du Monument aux Morts « Le Poilu de Verdun » intervenue en 2011 et le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'accepter la participation octroyée par l'association « Le Souvenir Français » s'élevant à 4000 €.

14/ OUVERTURE D'UN CENTRE DE LOISIRS PETITES VACANCES SCOLAIRES AVRIL 2012

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé l'ouverture d'un centre de loisirs, pour les enfants de 3 à 17 ans, pendant la période du 23 avril au 4 mai 2012, avec restauration le midi. Les inscriptions au centre se feront pour une durée minimale d'une semaine.

Les tarifs sont les suivants :

TARIFS POUR LES ENFANTS DOMICILIES A FOUQUIERES :

Un droit d'inscription de 5 € par enfant sera demandé à l'ouverture du centre

La participation journalière par enfant est fixée comme suit :

- | | |
|---------------------------------------|--------|
| - 1 ^{er} enfant | 6.50 € |
| - 2 ^{ème} enfant | 6.30 € |
| - à partir du 3 ^{ème} enfant | 6.10 € |

TARIFS POUR LES ENFANTS DOMICILIES DANS UNE AUTRE COMMUNE

Un droit d'inscription de 10 € par enfant sera demandé à l'ouverture du centre

La participation journalière par enfant est fixée comme suit :

- | | |
|---------------------------------------|---------|
| - 1 ^{er} enfant | 13 € |
| - 2 ^{ème} enfant | 12.60 € |
| - à partir du 3 ^{ème} enfant | 12.20 € |



Le tarif d'accueil journalier, pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé, est fixé à 1.60 €.
Ont aussi été fixés les projets éducatifs et pédagogiques.
Toutes ces décisions ont été adoptées à l'unanimité.

15/ AVENANT N° 2 AU CONTRAT D' ASSURANCE SMACL « DOMMAGES AUX BIENS »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat d'assurance SMACL « Dommages aux biens ». Cet avenant n'entraîne pas d'augmentation de cotisation.

16/AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit l'élaboration par le Président du Conseil Général et par le Préfet, d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV).
Suite à la demande de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, le nouveau projet de SDAGV pour 2012-2018 a été présenté aux membres du Conseil Municipal, qui après avoir délibéré, ont émis à l'unanimité, un avis favorable.

17/ PERSONNEL COMMUNAL : PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ENFANTS DU PERSONNEL FREQUENTANT LES COLONIES DE VACANCES OU AUTRE – ANNEE 2012

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité, d'accorder le bénéfice d'allocations aux enfants du personnel qui fréquentent les colonies de vacances ou autres, et d'en fixer les taux pour l'année 2012 conformément à la circulaire préfectorale.

18/ ELECTION DE DELEGUE(S) CHARGE(S) DE REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMUNAUPOLE DE LENS-LIEVIN

Monsieur le Maire a rappelé que le Conseil Municipal, suite aux élections municipales, avait désigné les membres chargés de représenter la Commune au sein de la Communaupôle de Lens-Liévin. Suite à la démission d'un des membres, l'assemblée délibérante a procédé à une nouvelle élection.

A l'issue du vote, la liste des délégués auprès de la CALL s'établit comme suit :

DELEGUES TITULAIRES :

BOUCHEZ Michel, Maire
FLAMENT Alexandre, Adjoint au Maire

DELEGUES SUPPLEANTS :

THIRION Jean-Pierre, Adjoint au Maire
DEGAND Daniel, Conseiller Municipal